

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24426**

### Intitulé

Licence : Licence Licence Economie et gestion (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université du Littoral Côte d'Opale, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Lumière - Lyon 2, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Nantes, Université Nice Sophia Antipolis, Université de la Nouvelle-Calédonie, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris 13, Université Panthéon Assas - Paris 2, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Poitiers, Université de la Polynésie Française, Université de Reims Champagne-Ardenne, Aix-Marseille Université, Université d'Angers, Université d'Artois, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Bretagne Sud, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université de la Réunion, Université du Havre, Université de Rennes 1, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Strasbourg, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Université de Franche-Comté - Besançon, Université des Antilles, Université Grenoble Alpes, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université de Limoges, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Toulon, Université d'Orléans, Le Mans université, Université de Lille	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

122 Economie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Participation à la réalisation d'études économiques
- Contribution à la réalisation d'études de marché
- Assistance à la réalisation d'études de coûts et de performances d'une organisation
- Assistance à la direction dans la définition et le suivi de la stratégie
- Prévisions d'activité et les procédures de contrôle des résultats
  
- Assistance à la gestion
- Mobiliser les principaux concepts de l'économie: micro-économie, macro-économie, monnaie et finance, politique économique, pour l'étude et l'interprétation de documents économiques.
- Mobiliser les principaux concepts de la gestion des organisations dans le cadre des analyses en : comptabilité, finance, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, systèmes d'information.
- Utiliser les méthodes et outils quantitatifs d'observation et d'analyse de l'économie et des organisations.  
Se servir des méthodes de prise de décision économique et managériale
- Analyser les interactions entre une organisation et son environnement.
  
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Comprendre au moins une langue étrangère et s'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit dans cette langue

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- K : Activités financières et d'assurance
- L : Activités immobilières
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Activités de services administratifs et de soutien
- O : Administration publique
  
- S : Autres activités de services
- Chargé d'études économiques commerciales ou statistiques
- Chargé d'affaires
- Adjoint contrôleur de gestion
- Adjoint conseiller financier
- Attaché de direction PME-PMI
- Assistant chef de projet
- Chargé d'enquête

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

- M1203** : Comptabilité
- M1204** : Contrôle de gestion
- M1403** : Études et perspectives socio-économiques
- M1604** : Assistanat de direction
- M1605** : Assistanat technique et administratif

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24426 - Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires	• Mobiliser les principaux concepts de la gestion des organisations dans le cadre des analyses en : comptabilité, finance, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, systèmes d'information.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24426 - Analyse d'un questionnaire en mobilisant des concepts disciplinaires	• Mobiliser les principaux concepts de l'économie: micro-économie, macro-économie, monnaie et finance, politique économique, pour l'étude et l'interprétation de documents économiques.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24426 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les méthodes et techniques de la gestion courante des organisations pour préparer et mettre en oeuvre des décisions des organisations.</li> <li>• Observer, décrire et évaluer la mise en oeuvre par une organisation des principes managériaux fondamentaux.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24426 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24426 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24426 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>• Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24426 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>• Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>• Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24426 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>• Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>• Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>• Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

Après un parcours de formation continue	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence : Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.</p> <p>Autres certifications : Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.</p> <p>Texte réglementaire : Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.</p>	<p>Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.</p>

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Conservatoire national des arts et métiers, arrêté du : 24/08/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
- Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
- Université de Corse - Pascal Paoli, arrêté du : 16/03/2018
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017

- Université de la Nouvelle-Calédonie, arrêté du : 06/02/2017
- Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2017
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 02/06/2016
- Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 16/11/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
- Université de Polynésie Française, arrêté du : 09/06/2017
- Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018
- Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
- Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2017
- Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
- Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
- Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017
- Université du Littoral-Côte-d'Opale, arrêté du : 19/06/2015
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
- Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du : 28/05/2018
- Université Panthéon Assas - Paris 2, arrêté du : 03/11/2014
- Université Paris 13, arrêté du : 19/02/2015
- Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 17/10/2014
- Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 15/07/2015
- Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017
- Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017

#### **Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

#### **Références autres :**

##### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

##### **Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Université d'Angers](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Bretagne Sud](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de la Réunion](#)

[Université du Havre](#)

[Université du Maine - Le Mans](#)

[Université du Littoral Côte d'Opale](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Nice Sophia Antipolis](#)

[Université d'Artois](#)

[Université de la Nouvelle-Calédonie](#)  
[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)  
[Université Paris-Sud - Paris 11](#)  
[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)  
[Université Paris 13](#)  
[Université de Corse - Pascal Paoli](#)  
[Université Lumière - Lyon 2](#)  
[Université Panthéon Assas - Paris 2](#)  
[Université Paris Descartes - Paris 5](#)  
[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)  
[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)  
[Université de Polynésie Française](#)  
[Université de Perpignan Via Domitia](#)  
[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)  
[Université de Poitiers](#)  
[Université Rennes 1](#)  
[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)  
[Conservatoire national des arts et métiers](#)  
[Université de Strasbourg](#)  
[Université des Antilles](#)  
[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)  
[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)  
[Université de Limoges](#)  
[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)  
[Université de Toulon](#)  
[Université d'Orléans](#)  
[Université de Lille](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**